Décision 21-DCC-158 du 15 septembre 2021

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Dijon Métropole Smart Energhy par la société ADEME Investissement aux côtés de Dijon Métropole et des sociétés Rougeot Énergie Invest et Storengy

Posted on: 15 septembre 2021 | Secteurs :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	ADEME Investissement, Dijon Métropole et des sociétés Rougeot Énergie Invest et Storengy
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Dijon Métropole Smart Energhy

Lire

Le texte intégral
133.1 Ko